

## CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES EN ASSURANCE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA386	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	691,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 11/09/2025 au 11/09/2025

### OBJECTIFS

- Gérer le risque de non-conformité dans la conception, la vente ou la gestion de produits ou de services d'assurances
- Identifier et déclarer une non-conformité dans les pratiques commerciales
- Mettre en œuvre une action de correction

#### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**La bonne acquisition des connaissances est régulièrement validée à travers des questionnaires et cas pratiques.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Cartographier les règles pronées par l'ACPR
  - 1. Protection de la clientèle : contrôle des opérations de commercialisation des contrats de prévoyance et vie
  - 2. Diligence : garantir le bon déploiement de la gestion des réclamations
- B. Intégrer les apports de la DDA
  - 1. Gouvernance produit et surveillance
  - 2. Information et transparence
  - 3. Rémunérations et conflits d'intérêts
  - 4. Devoir de conseil
  - 5. Formation continue
  - 6. Contrôles des documents contractuels et publicitaires fournis au client
  - 7. Contrôles des données intégrées dans le site Internet (sauvegarde, cloud)
- C. Connaître les modalités de contrôle de l'ACPR
  - 1. Mesures de police administrative
  - 2. Mesures de sanctions disciplinaires
  - 3. Mesures d'échanges d'informations
  - 4. Evolution de la supervision

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Conseillers  
Téléconseillers  
Chargés de clientèle  
Intermédiaires d'assurance  
Gestionnaires  
Managers de réseau commercial  
Chargés de marketing  
Managers des Risques

Auditeurs et Contrôleurs Internes  
Chargés de Conformité  
Chargés d'études juridiques

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation nécessite des connaissances de base en assurance

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

691,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 10:56